

REUNION DU CONSEIL DU 09 FEVRIER 2012

Le neuf février deux mille douze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal PHILIPPOT, Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, Mme THIEBAUT Colette, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme MAC DAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme DUTHION Elisabeth, M. BÜHL Hartmut, M. PRUVOST Laurent

Procurations :

M. GIRAULT Bruno à M. PHILIPPOT Pascal
Mme RYCKEBOER Danièle à M. LECOEUR Jean-Marie
M. GALINIER-WARRAIN Gilles à M. BOLAC Gérard
Mme MASSUARD Frédérique à M. PRUVOST Laurent

Mme Sandra DAUSEND est élue secrétaire

Convocation du 02 février 2012

INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la DRAC pour l'élaboration de l'AVAP
- Création poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'ajout des deux points à l'ordre du jour de cette séance

FINANCES	Colette THIEBAUT & Gérard BOLAC
-----------------	---------------------------------

Délibération 01-09/02/2012 : demande de subvention à la DRAC pour élaboration de l'AVAP : à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération n°4 en date du 17.06.2011, la commune a voté à l'unanimité la substitution de la ZPPAUP en cours d'étude par une AVAP conformément aux instructions en vigueur.

Cette modification va entraîner l'augmentation des frais prévus lors du lancement de l'élaboration de la ZPPAUP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire pour demander une subvention complémentaire à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et signer tous documents relatifs à cette demande.

ORGANISATION, FONCTIONNEMENT	PATRICK MOUCHARD
---	------------------

Délibération 02-09/02/2012 : indemnité adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe : à l'unanimité

Suite à la délibération n°8 du 23/09/2011 mettant en œuvre l'IAT pour la filière culturelle,

Vu les critères d'attribution de cette indemnité qui sont l'appréciation annuelle sur la valeur professionnelle et la manière de servir des agents,

Vu le départ de l'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe au 29 février 2012 (filière culturelle, catégorie C),

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de dégager un crédit de 165,82 € pour cet agent et pour cette indemnité dont le montant de référence annuel est de 464,29 € pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 29 février 2012, calculée ensuite sur la durée hebdomadaire de travail. Ce montant est indexé sur la valeur du point. Le versement interviendra en février.

Délibération 03-09/02/2012 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : à l'unanimité

Le Maire, informe le conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à compter du 1^{er} mars 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la création de cet emploi à compter du 1^{er} mars 2012,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

CULTURE, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS

EMMANUELLE DONZIER

Un apéro littéraire aura lieu le vendredi 24 février 19 heures à la bibliothèque pour débattre des « coups de cœur et coups de gueule » ainsi que des livres adaptés au cinéma.

COMMUNICATION

GERARD BOLAC

Le bulletin a été distribué avec une impression de qualité et un très bon retour des habitants.

ENVIRONNEMENT, URBANISME

BRUNO GIRAULT

Délibération 04-09/02/2012 : réalisation d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et instauration d'une commission locale : à l'unanimité

Par délibération n°4 en date du 17.06.2011, la commune a voté à l'unanimité la substitution de la ZPPAUP en cours d'étude par une AVAP conformément aux instructions en vigueur.

Les décrets d'applications ayant été promulgués le 19 décembre 2011, le conseil confirme sa décision de réaliser les études d'AVAP.

La présente décision sera insérée dans un journal d'annonce légale, et affiché pendant 1 mois en conformité avec l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Une instance consultative représentée par une commission locale devant être constituée, le Maire propose :

Représentants de la collectivité :

- Pascal PHILIPPOT, Maire
- Bruno GIRAULT, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme
- Colette THIEBAUT, Adjointe au Maire en charge des finances
- Danièle RYCKEBOER, conseillère municipale
- Jean-Marie LECOEUR, conseiller municipal
- Stéphanie BASMOREAU, habitante de Berchères-sur-Vesgre

Représentants de l'Etat

- Le Préfet ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant

Représentants qualifiés au titre du patrimoine et de l'environnement local

- Marie-Laure GAILLARD représentante du CAUE
- Bernard ACHARD président de l'association de la protection de la vallée de la Vesgre

Représentants qualifiés au titre d'intérêts économiques locaux

- Demande a été faite auprès du SIPAD
- Thierry MENETREL, propriétaire exploitant agricole à Berchères-sur-Vesgre

La commission a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre de l'AVAP.

Durant cette étude la commune se fera assister par l'Architecte des Bâtiments de France.

JURIDIQUE	FREDERIQUE MASSUARD & GILLES GALINIER-WARRAIN
------------------	--

TRAVAUX	PASCAL PHILIPPOT & LAURENT PRUVOST
----------------	---

Délibération 05-09/02/2012 : création réseau eaux usées Haut Bois Rouland : 13 voix pour, 2 abstentions (Mme MASSUARD et M. PRUVOST)

Monsieur le Maire informe les membres présents du résultat de l'appel d'offre des travaux concernant la réalisation de l'assainissement des rues suivantes : Haut Bois Rouland, Bois Rouland, Mesnil-Simon, passage St Marc et Normandie. Il rappelle que le montant de ces travaux avait été estimé à 428 590,19 € TTC.

Il propose d'attribuer le marché selon le tableau ci-après pour un montant total de 308 609,40 € HT soit **369 096,84 € TTC** Le montant lié aux études et à la maîtrise d'œuvre ayant déjà été l'objet d'un marché signé le 20 mai 2010.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de ces travaux au budget 2012, le montant des travaux étant réparti de la façon suivante :

Objet et entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
Travaux canalisations - BERNASCONI	269 344,50 €	322 136,02 €
Essais d'étanchéités - SATER	11 580,40 €	13 850,16 €
Publicité annonce	750,00 €	818,90 €
Actualisation et imprévus	26 934,50 €	32 213,66 €
Montant total	308 609,40 €	369 096,84 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

- Approuve la contexture du programme des travaux telle que définie ci-dessus,
- Décide de réaliser les travaux d'assainissement conformément aux prescriptions de la Charte Qualité des Chantiers de Canalisations, et d'effectuer les contrôles et essais correspondants.
- Sollicite l'aide financière auprès de l'Agence de l'eau au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération.
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.
- D'inscrire la dépense au budget primitif.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés au marché.

CIMETIERE	DANIELE RYCKEBOER
------------------	-------------------

DIVERS	PASCAL PHILIPPOT
---------------	------------------

Information : le Maire propose de réfléchir à modifier le règlement de location de la salle polyvalente afin de pouvoir redonner l'acompte versé dans le cadre d'une annulation **lors d'un cas de force majeure et si l'annulation est faite suffisamment en avance** par rapport à la date de location. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	DANIELE RYCKEBOER
---	-------------------

JUMELAGE	HARTMUT BÜHL
-----------------	--------------

SYNDICATS	
------------------	--

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une période probatoire de deux ans est prévue pour le regroupement de plusieurs communautés de communes. Les différentes instances vont étudier ce rapprochement d'environ 76 communes. Ce rapprochement se fait dans le respect des volontés du gouvernement.

DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 16 mars pour le vote des budgets.

La séance est levée à 21 heures 30.